

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 13/11/2008

Réception par le Prefet : 13/11/2008

Publication :



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2008-12-2-10

Séance du vendredi 7 novembre 2008

### ACTIONS ET ANIMATIONS TOURISTIQUES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération N° 2008/I-2<sup>e</sup>-03 du 14 décembre 2007 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue une subvention de :
  - 10 000 € à l'Office de Tourisme de MULHOUSE et sa Région pour la promotion du « Pays des Chants et des Etoffes de Noël » ;
  - 18 000 € à la Ville d'ALTKIRCH pour l'organisation de la manifestation « La Forêt Enchantée » ;

- précise que les crédits seront prélevés sur les enveloppes 16863, chapitre 65, nature 6574, fonction 94, et 18496, chapitre 65, nature 65734, fonction 94, programme F041, du budget départemental.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke that extends to the right.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions